



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 3 mai 2016

Information presse

Réunion du Conseil pour les anciens combattants et victimes de guerre

M. Lionel Beffre, Haut-Commissaire de la République, a présidé, vendredi dernier 29 avril 2016, le premier conseil de l'année 2016, pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation et de ses commissions afférentes en Polynésie.

Ce conseil réunit, deux fois l'an, tous les acteurs du monde combattant, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Il associe le service de l'Office National des anciens combattants de Polynésie française (ONAC-PF), les forces armées et les associations combattantes et patriotiques. Il a pour principale mission d'œuvrer dans le domaine de la Mémoire de la Nation (cérémonies, porte drapeaux, oeuvre du Bleuets de France, politique de mémoire au niveau local etc..) de veiller à ce que la solidarité nationale bénéficie aux ressortissants de l'ONAC-PF en difficulté.

Sont concernés les anciens combattants, les invalides pensionnés de guerre, les veuves pensionnées ou qui auraient bénéficié d'une pension militaire, les veuves de titulaires de la carte du combattant, les veuves de bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les prisonniers de guerre, les titulaires du titre de reconnaissance de la Nation, les prisonniers du Viet-minh, les victimes de la captivité en Algérie, les ascendants de militaires ou civils morts pour la France, les pupilles de la Nation, les fils de harkis ainsi que les victimes civiles d'attentats.

Depuis février 2008, le service de l'ONAC-PF, tout comme celui de Nouvelle Calédonie, a été fusionné avec l'ONAC national.

M. Philippe LEYDET, directeur du service, veille à mettre en œuvre en Polynésie française la politique nationale envers le monde combattant en les adaptant aux spécificités de la Polynésie française. Il informe toutes les personnes potentiellement ressortissantes de l'ONAC de l'importance de se faire inscrire sur les registres du Service des anciens combattants et victimes de guerre de Polynésie française. Ces personnes peuvent bénéficier de l'aide, sous toutes ses formes, apportée par l'Etat aux familles les plus démunies de ceux qui ont généreusement assumé leur devoir de citoyen envers la Patrie.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, 5420 ressortissants ont été reçus ou visités au titre de la solidarité, 566 ressortissants de l'ONAC- PF, en situation de précarité, ont reçu des aides qui s'élèvent, au total, à plus de 17,6 millions de Fcfp.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

tél. : 46.85 60 - 77 00 83